

# LES ÉTANGS de la plaine jurassienne

un programme d'actions  
pour les préserver



**Communes :** Bersaillin,  
Séligney (39)  
**Surface :** 8 et 17 ha  
**Altitude :** 230 m



L'étang au Curé est proche de la sortie de l'autoroute (Bersaillin), via « La route des champs de la France », il faut suivre un chemin forestier carrossable qui est une variante du GR du Pays de la Bresse Comtoise. L'étang Chalât est quant à lui difficile à atteindre et son accès est limité aux seuls ayants droit.



Etang au Curé



Etang Chalât

« Etang » signifie en vieux français « arrêter l'eau ». L'étang est une masse d'eau stagnante, créée par l'Homme : celui-ci installe une digue pour stopper l'eau courante ou creuse dans une zone d'accumulation naturelle de l'eau (zone humide).

La région naturelle de la Bresse est particulièrement riche en plans d'eau traditionnels. L'étang au Curé à Bersaillin et l'étang Chalât à Séligney abritent une biodiversité originale avec des milieux humides associés précieux !

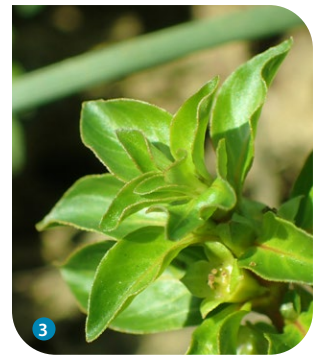
Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté intervient sur ces étangs depuis 2004. Gérés par la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône lors de la construction de la section Dole-Bourg-en-Bresse de l'A39 en 1998, dans le cadre de mesures compensatoires, ils ont été rétrocédés au Conservatoire en 2015. Des actions de préservation sont ainsi mises en place avec les acteurs locaux sur ce site labellisé Espace naturel sensible du Département du Jura et dont une partie (l'étang au Curé) se trouve en périmètre Natura 2000 « Bresse jurassienne ».

## Un peu d'histoire...

Les premiers étangs ont été créés au Moyen-âge par les moines et les seigneurs pour la production de poissons. « Chalât » et « au Curé » sont, quant à eux, de jeunes étangs, certainement créés au 18<sup>e</sup> siècle.

L'étang au Curé fut exploité pour la pisciculture jusqu'en 1994, année de sa reprise par APRR. En 1995, il a été amputé par l'est d'une partie qui a été comblée pour y faire passer l'autoroute. Il est à nouveau exploité pour la pisciculture depuis 2006.

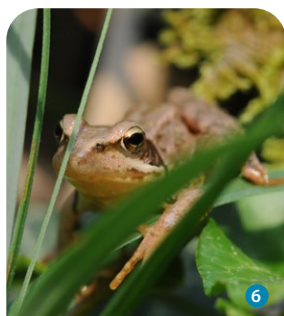
L'étang Chalât présente une particularité d'avoir en amont, accolé à lui et séparé par une digue, un petit étang appelé l'étang Gris. Il servait de nursery à l'empoissonnement de l'étang Chalât et apparaît déjà sur les premières vues aériennes en 1938.



La marsilée à quatre feuilles est une espèce pionnière « à éclipses » : elle semble disparaître pour réapparaître parfois plusieurs années après. C'est une fougère « porte-bonheur » pour l'étang au Curé !



Sur les berges en pente douce des étangs, des végétaux d'une grande diversité se répartissent en fonction de la profondeur d'eau. Les héliophytes (roseaux, massettes, etc.) poussent sur les berges ; les hydrophytes (nénuphars, lentilles, myriophylles, etc.) colonisent les eaux libres.



Le sonneur à ventre jaune **5**, avec sa pupille en cœur, fréquente les ornières tandis que la grenouille rousse **6** bénéficie d'une surveillance renforcée pour la préserver du braconnage (voir p. 4).

## Une nature originale...

Bien que créés par la main de l'Homme, le plus souvent pour la pisciculture, certains étangs peuvent contre toute attente abriter des habitats naturels d'une incroyable richesse écologique.

L'**étang au Curé** **1** présente un fort enjeu de conservation de par ses habitats naturels, étroitement liés à l'**activité piscicole extensive qui s'y pratique**. Cet **étang oligotrophe**, c'est-à-dire pauvre en matière organique, abrite une flore diversifiée d'exception avec en tête, la **marsilée à quatre feuilles** **4**, appelée trèfle d'eau. Classée en danger sur la Liste rouge de la flore vasculaire de Franche-Comté, elle est intimement liée à la qualité du sol plus ou moins pauvre, et aux périodes d'assec (voir p. 3). Grâce à cet entretien, le fond de l'étang accueille également le **souchet de Michel**, la **lindernie des marais** et la **ludwigie des marais** **3**.

Non loin de l'étang au Curé, l'**étang Chalot** **2** joue un rôle important dans l'accueil de la biodiversité bressanne. **N'étant plus utilisé aujourd'hui pour l'activité piscicole**, il est devenu une zone refuge pour de nombreuses espèces. Rare étang non exploité du territoire, il est un haut lieu de reproduction pour de très nombreuses espèces d'**amphibiens**. En l'absence de poissons friands de leurs œufs et de leurs larves, les grenouilles, crapauds et tritons trouvent ici un havre de paix.



De nombreuses libellules sont aussi observables sur les étangs comme le **leste vert** **7**, la **libellule écarlate** **8**, l'anax empereur...



Les pourtours des étangs sont également riches en biodiversité et offrent des zones refuges pour la faune et la flore. Ils sont constitués de **prairies humides**, avec notamment 15 ha sur les Champs des Baraques à Séligny, fréquentées par le très rare et menacé **cuvré des marais** **9**. Des **zones forestières** issues de l'abandon de pratiques agricoles complètent cette diversité et sont laissées en libre évolution. Plusieurs **mares** sont également présentes, dont une qui accueille aujourd'hui la marsilée à quatre feuilles sur le site de l'étang au Curé !



Le martin-pêcheur est friand des poissons des étangs.

## Des étangs au fil de l'eau

Beaucoup d'étangs bressans ont la particularité d'être créés le long de cours d'eau en « chaîne ». Le fait que plusieurs étangs se succèdent peut entraîner certaines problématiques. Par exemple, des poissons exotiques envahissants, provenant d'étangs voisins, arrivent parfois en période de crue dans l'étang au Curé, causant une perte importante de production et des déséquilibres aquatiques.

L'étang Chalot est quant à lui en début de chaîne. Le cours d'eau qui l'alimente prend sa source à 700 m en amont dans le bois de Scy et se jette dans le Grand Etang.



## Des actions pour la préservation du site

Les sites naturels sur lesquels intervient le Conservatoire d'espaces naturels font l'objet d'un plan de gestion. Elaboré à partir de connaissances scientifiques et naturalistes, il détermine pour une durée de dix ans les opérations à mettre en œuvre (travaux de restauration et d'entretien, concertation, sensibilisation...) pour préserver le site. C'est à cette occasion que des partenariats sont engagés avec les acteurs locaux.

Ces différentes opérations sont menées pour répondre aux objectifs suivants :

- 1 Maintenir, voire améliorer, la richesse écologique et la fonctionnalité des étangs ainsi que des milieux périphériques associés telles que les prairies humides, les mares et les milieux forestiers.
- 2 Sensibiliser les acteurs locaux dans la préservation des étangs et milieux associés.
- 3 Suivre l'évolution des étangs, leurs habitats et leurs espèces, approfondir les connaissances et évaluer les résultats de la mise en œuvre du plan de gestion.

### Maintenir la richesse écologique et améliorer le fonctionnement des étangs et milieux associés

#### Le maintien d'une gestion traditionnelle

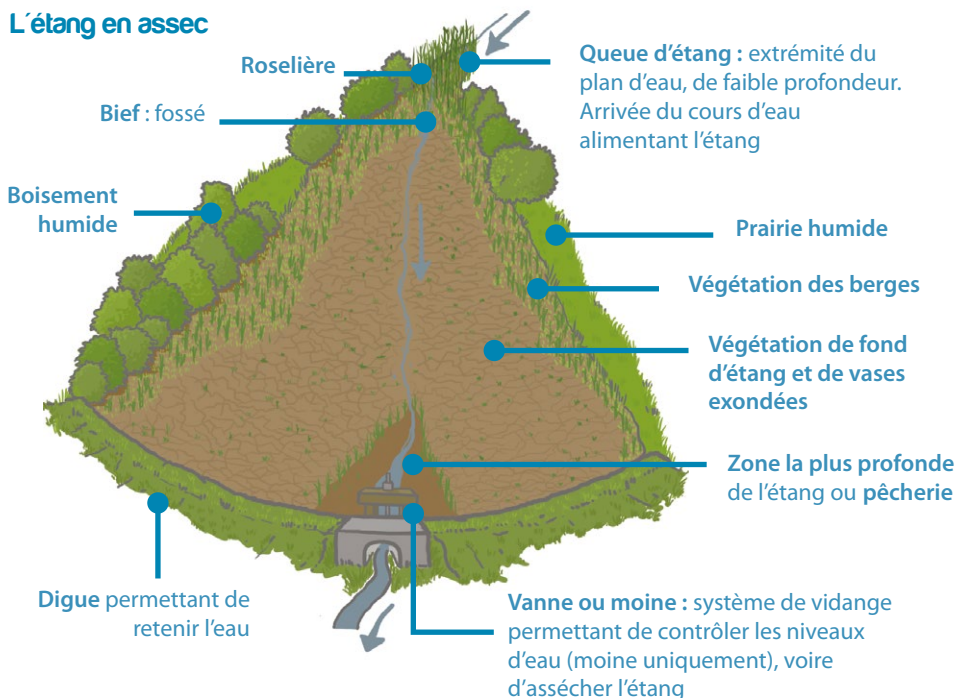
Pour préserver les étangs, l'intervention humaine est nécessaire, sans quoi ils peuvent disparaître progressivement, en quelques décennies. Un équilibre est à trouver entre une gestion piscicole traditionnelle bressane et le potentiel naturel de chaque plan d'eau.

Ainsi, le Conservatoire, en lien avec l'activité piscicole locale (voir ci-contre), met en place des mesures de gestion adaptées sur **l'étang au Curé** :

- un **empoisonnement raisonné** : une vigilance particulière est apportée sur le choix des espèces et la quantité de poissons.
- une **pêche régulière** en fin d'hiver ou en automne est effectuée afin de prélever une partie des poissons et de les remplacer par des sujets plus jeunes. L'étang est ainsi vidangé.
- une **mise en assec prolongée** : l'étang au Curé est vidé et laissé hors eaux de quelques mois à un an selon l'état d'envasement du fond de l'étang. Cela permet l'expression d'une flore spécifique mais aussi la minéralisation des vases, limitant ainsi l'envasement progressif du plan d'eau. Pendant cette période, c'est également l'occasion d'**entretenir et réparer les ouvrages hydrauliques**.

**L'étang Chalot**, situé en début de chaîne, est peu sujet à l'envasement ce qui permettra d'espacer d'avantage les assècs. Des études et un suivi de l'envasement seront menés afin de faire évoluer cette gestion si nécessaire.

#### L'étang en assec



Des travaux de mise en lumière de certaines berges et d'entretien des étangs seront effectués ces prochaines années.



Christine Roubez piscicultrice et exploitante de « La pisciculture des marais » à Pleure, est partenaire du Conservatoire depuis 2007. En 2019, elle a signé un bail rural piscicole à clauses environnementales. « Je mène des pratiques respectueuses de la nature selon des méthodes ancestrales à l'aide de filets. Nous sommes toutefois à la merci de la pollution car nous n'avons pas la maîtrise des eaux qui s'écoulent dans les étangs. C'est pourquoi il est très important de préserver notamment les zones humides et le patrimoine naturel alentours. » explique-t-elle.



Lors des assècs, une flore abondante, dont certaines espèces sont patrimoniales, se développent sur les vases exondées. Cette végétation servira de nourriture ou d'abris pour la faune aquatique lorsque l'étang sera remis en eau.

## Surveillance pour lutter contre le braconnage

Le Conservatoire a décidé de renforcer la surveillance de l'étang Chalat en période de migration et de reproduction des amphibiens qui est un des enjeux de préservation sur le site. L'Office français de la biodiversité (anciennement ONCFS) réalise également des tournées de surveillance.

## Sensibiliser et impliquer la population locale

La sensibilisation de la population locale est primordiale pour la préservation de sites naturels. Ainsi, des **réunions et soirées d'information** à destination des élus et des acteurs locaux mais aussi des habitants des communes seront organisées. Des **animations scolaires** et des **sorties découverte** pourront être également proposées régulièrement.

L'Etang au Curé pourrait faire l'objet d'**actions de valorisation**, voire d'une mise en place de **médias d'interprétation**. Ce site est d'abord très intéressant d'un point de vue pédagogique, l'objectif serait également de canaliser la fréquentation, en encourageant les visiteurs à ne pas sortir du sentier, ainsi que limiter les dégradations ponctuelles.

## Suivre les étangs et leurs espèces, approfondir les connaissances et évaluer les résultats de la gestion mise en oeuvre

Des suivis de certaines espèces ainsi que des suivis de l'évolution des milieux sont mis en place afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité des actions de gestion mises en oeuvre. Des études seront également effectuées pour renforcer les connaissances sur le fonctionnement hydrologique des étangs.

## Que pouvez-vous faire pour favoriser la réussite de ces actions ?

- Apporter votre point de vue, par exemple lors des réunions de concertation.
- Participer aux actions de gestion.
- Signaler au Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté toute observation liée aux espèces mentionnées dans ce document.
- Signaler tout problème, toute difficulté susceptible de nuire au projet.
- Sites naturels fragiles, les étangs, mares et milieux humides alentours sont le lieu de vie d'espèces de faune et de flore très rares, dont certaines sont en danger et protégées par la loi. **S'abstenir de tout prélèvement.**
- Respecter la propriété privée.
- Si vous êtes propriétaire de parcelles et que vous souhaitez favoriser ces actions, contactez-nous !

*Ce document est une synthèse du plan de gestion 2018-2027 des étangs et mares de la Plaine jurassienne. N'hésitez pas à en faire la demande si vous souhaitez davantage d'informations.*

## Contacts :

Alice Buttin • Chargée d'études  
alice.buttin@cen-franchecomte.org  
Tél. 03 81 53 04 20

Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté  
Maison de l'environnement de Bourgogne Franche-Comté  
7 rue voirin • 25000 Besançon

[www.cen-franchecomte.org](http://www.cen-franchecomte.org) •  



**La pêche et le ramassage d'amphibiens sont interdits et passibles de sanctions pénales.** Les tribunaux répriment de plus en plus sévèrement les infractions. Devant l'importance des prélèvements constatés et l'étendue des réseaux clandestins de commercialisation, les contrôles sont nombreux.



*Des suivis de la faune, de la flore et des milieux sont réalisés afin d'évaluer les actions de gestion mises en place.*

Le **Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté** met en oeuvre depuis près de 30 ans une politique de préservation de la biodiversité. Il intervient ainsi sur un réseau de sites naturels autour de quatre missions principales : connaître, protéger, gérer, valoriser. S'impliquant dans l'animation territoriale, il accompagne également les politiques publiques en faveur de la biodiversité.

L'ensemble des Conservatoires d'espaces naturels sont des associations à but non lucratif, regroupées au sein de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels.

Aujourd'hui, il existe 24 Conservatoires pour plus de 950 salariés et près de 12 000 adhérents et bénévoles. Ils gèrent 3 440 sites couvrant 178 000 ha.

**Vous souhaitez participer à la sauvegarde du patrimoine nature de Franche-Comté ? Adhérez au Conservatoire et rejoignez-nous !**

Pour en savoir plus :  
[www.cen-franchecomte.org](http://www.cen-franchecomte.org)

Les actions sur ces sites sont réalisées avec le soutien financier de :

En partenariat avec :



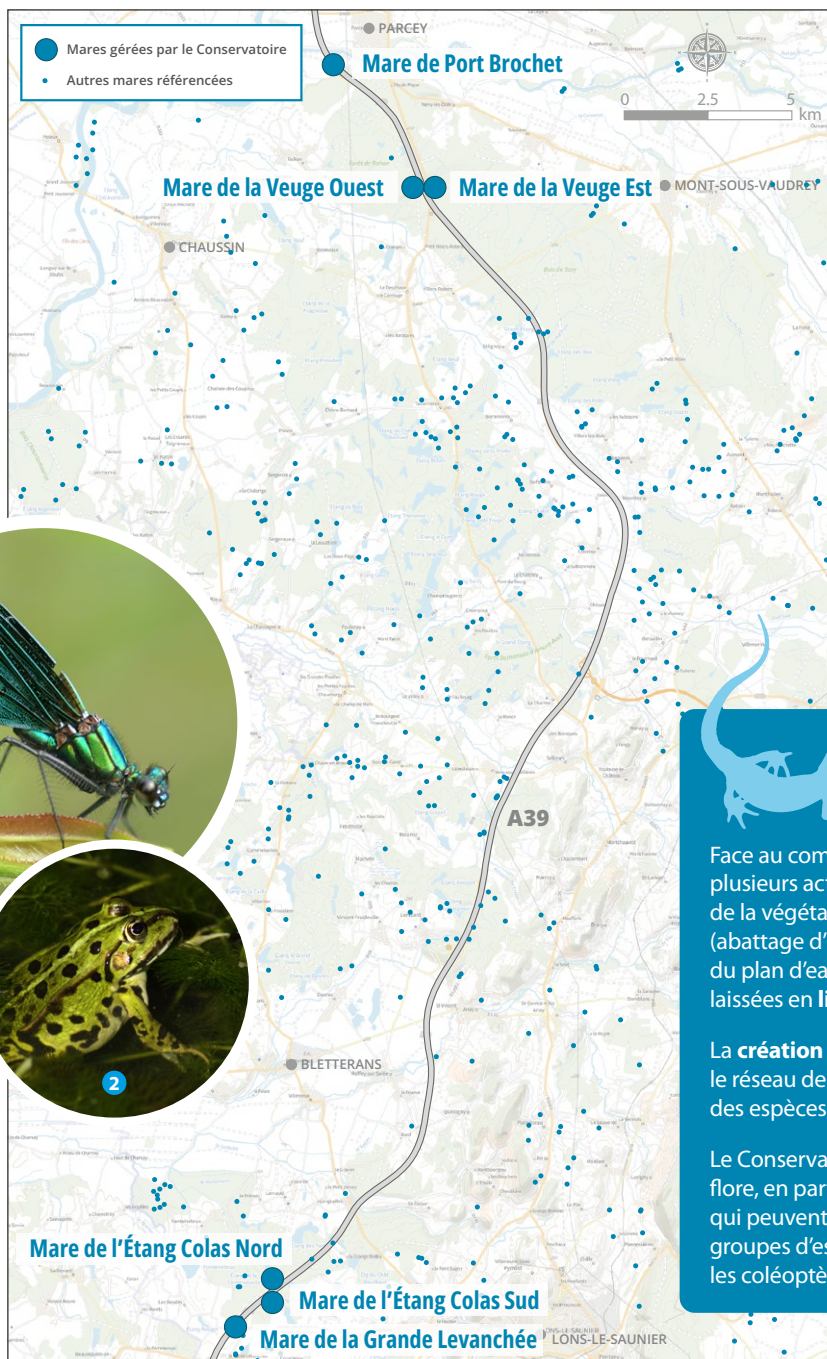
Pisciculture  
des Marais



BRESSE DU JURA

## Des milieux naturels foisonnants de vie mais fragiles

Depuis 2003, le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté a accompagné la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) dans la réalisation des mesures compensatoires associées à la construction de l'A39. En 2015, 6 mares ont ainsi été rétrocédées par l'APRR au Conservatoire. Certaines de ces mares sont des reliquats d'étangs qui existaient avant le passage de l'autoroute ; d'autres ont été mises en place au profit des amphibiens et à proximité d'écoducs (passages pour la faune) sous l'autoroute pour limiter son effet barrière. Localisées au sud de Dole et à l'ouest de Lons-le-Saunier, ces mares s'intègrent au vaste réseau de plans d'eau caractérisant la plaine de la Bresse jurassienne.



Pouvant être de superficie et de profondeur variables, permanentes ou temporaires, ouvertes, de lisière ou intra-forestières, les mares sont des milieux variés et en constante évolution, accueillant une vie foisonnante et diversifiée.

Elles sont ainsi des sites de reproduction privilégiés pour de nombreux **amphibiens** (grenouilles, crapauds, tritons et salamandres) et accueillent une multitude d'insectes, en particulier des **odonates** (libellules et demoiselles), ainsi qu'une **flore spécifique**.

Les 6 mares gérées par le Conservatoire le long de l'A39 sont toutes entourées de boisements relativement denses. L'ombrage important sur certaines mares restreint le développement des végétaux et par conséquent l'oxygénation de l'eau, qui limite à son tour la dégradation de la matière organique, assurée par des bactéries consommatrices d'oxygène. Il en résulte un **comblement progressif** du plan d'eau par la vase et son remplacement par un boisement humide.

**Cette dynamique naturelle de comblement nécessite une gestion spécifique des mares, au cas par cas, afin de maintenir leur grande diversité ainsi que leur fonctionnement en réseau.**

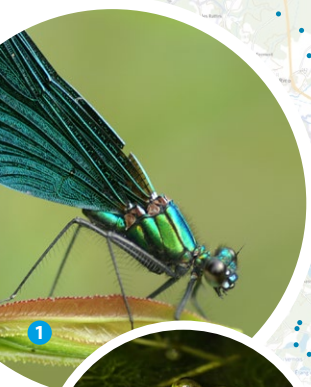


### Des actions de préservation et de suivi

Face au comblement naturel des mares, le Conservatoire peut réaliser plusieurs actions selon les besoins identifiés : **curage** partiel, **fauche** de la végétation aquatique (faucardage, étrépage), **remise en lumière** (abattage d'arbres et d'arbustes en bordure de la mare). À l'exception du plan d'eau et de ses abords immédiats, les parcelles boisées sont laissées en **libre évolution**, sans intervention sur la végétation.

La **création d'autres mares** est également envisagée pour renforcer le réseau de mares, diversifier les habitats et favoriser la pérennité des espèces de ces milieux typiques de la Bresse Jurassienne.

Le Conservatoire effectue enfin des **suisvis réguliers** de la faune et de la flore, en particulier des peuplements d'amphibiens et d'odonates qui peuvent être des indicateurs de la qualité du milieu. D'autres groupes d'espèces peuvent être investigués, comme les gastéropodes, les coléoptères ou encore la flore aquatique.





**Mare de Port Brochet**  
Commune de Parcey (39)



**Mare de la Veuge Ouest**  
Commune de Nevy-lès-Dole  
et Villers-Robert (39)



**Mare de la Veuge Est**  
Commune de Nevy-lès-Dole  
et Villers-Robert (39)



**Mare de l'Étang Colas Nord**  
Commune de Courlaoux (39)



**Mare de l'Étang Colas Sud**  
Commune de Courlaoux (39)



**Mare de la Grande Levanchée**  
Commune de Courlaoux (39)

## Exemples d'espèces à enjeux rencontrées sur ces sites



Le **triton crêté** **1** aussi appelé « dragon des mares », a été recensé sur la mare de la Grande Levanchée. Protégée en France (comme tous les amphibiens), cette espèce est décrite comme vulnérable en Franche-Comté. En effet ce triton est très sensible aux dégradations de son milieu de vie. Plus présent, le **triton palmé** **2** a été observé sur 4 des 6 mares. D'autres espèces, comme la grenouille agile, la grenouille rousse ou encore le martin-pêcheur d'Europe fréquentent les sites du Conservatoire et le réseau de mares de la Bresse.

La **ludwigie des marais** **3** et la **laïche faux-souchet** **4**, deux espèces végétales protégées et assez rares, présentent un statut « quasi menacé » en Franche-Comté. Leur préservation revêt donc un enjeu important pour ces sites. La principale menace pesant sur elles est la dégradation voire la destruction des zones humides auxquelles elles sont inféodées, souvent à cause du drainage, de l'urbanisation ou encore de la pollution. La concurrence avec des espèces exotiques envahissantes peut également être un défi à leur survie.

L'**oenanthe fistuleuse** **5** et la **germandrée des marais** **6**, toutes deux « quasi menacées » également, sont présentes au niveau de la mare de Port Brochet.

